

LE MEMORIAL,  
O U  
RÉCUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,  
( Feuille de tous les jours. )

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Septidi 7 Thermidor, an Ve.

Mardi, 25 juillet, 1797.

(N<sup>o</sup>. 67.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;  
Vim temperatam di quoque provehunt  
In majus :

P O L O G N E.

*Dantzick, le 10 juillet (22 messidor.)* Il est décidé que les arrangemens relatifs à la Pologne sont entièrement terminés entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, et qu'il n'est nullement question du rétablissement de ce royaume sur l'ancien pied. Tous les ministres de la cour de Pétersbourg près des cours étrangères ont été chargés de notifier ces arrangemens aux cours auprès desquelles ils sont accrédités.

I T A L I E.

*Milan, le 8 juillet (20 messidor.)* Les habitans de la Valteline viennent de publier un manifeste, par lequel ils déclarent qu'ils se sont rendus libres, et déclament avec la plus grande virulence contre le gouvernement auquel ils étoient soumis. Il est dit, entre autres, dans cette pièce : *La France sourit aux élans d'énergie avec lesquels le peuple de la Valteline marche vers la liberté ; elle les admire et ne peut qu'y applaudir.*

Nous apprenons que le général Chabroust est entré, le 3, à Lucques avec un régiment de cavalerie. Cette petite république est déjà livrée aux secousses révolutionnaires ; la classe mitoyenne du peuple y est la plus portée au système d'innovation.

A N G L E T E R R E.

*Londres, le 19 juillet (premier thermidor.)* Hier matin, M. Dressins, messager du roi, apporta au gouvernement des dépêches du lord Malmesbury, notre plénipotentiaire à Lille. On s'accorde généralement à dire que ces dépêches contiennent le *contre-projet* du directoire exécutif de France, qui, à mesure que nous sommes disposés à la conciliation, s'empresse de tirer avantage de cette disposition, en formant des prétentions déraisonnables. Il paroît que les Français, loin de se contenter de la restitution de leurs vaisseaux enlevés à Toulon, demandent encore la cession de toutes les conquêtes que nous avons faites sur eux et leurs alliés. Tel est le bruit le plus accrédité qui a circulé sur les négociations, qui sont enveloppées du plus profond mystère. Il en est résulté, que les fonds ont baissé de près de 2 pour cent ; il est vrai qu'ensuite ils ont un peu haussé. Le conseil du cabinet doit se tenir aujourd'hui, pour prendre ces dépêches en considération.

Les funérailles de M. Burke ont été célébrées avec la plus grande solennité : le poël étoit tenu par le lord Chancelier, le duc de Portland, l'orateur de la chambre des communes, sir Gilbert Elliot, le duc de Devonshire, le comte Fitzwilliam, le comte d'Inchiquin, et l'honorable M. Windham,

secrétaire au département de la guerre : le convoi fut, en outre, escorté par plusieurs personnes de rang, et, entre autres, par des officiers français. M. Burke laisse des manuscrits, qui ne tarderont pas d'être livrés à l'impression.

B E L G I Q U E.

*Bruxelles, le 4 thermidor (22 juillet.)* Le premier de ce mois, le prince de Waldeck venant directement de Vienne, a passé par notre ville où il a fait viser son passeport ; il s'est rendu précipitamment à Lille, où il est adressé de la part de l'empereur, au lord malmesbury. Ce prince, ci-devant attaché au service de la république des Provinces-Unies, ne paroît pas revêtu, par le ministère autrichien, d'un caractère diplomatique ; on le dit simplement chargé d'une mission qui auroit pour but d'intéresser le négociateur britannique en faveur du stathouder, prince d'Orange et de sa famille, afin de réclamer, peut-être, sa réintégration dans le stathouderat, ou bien une indemnité proportionnée à cette perte. (Quelque intérêt que l'empereur prenne au sort de la maison d'Orange, nous pouvons assurer que le cabinet britannique l'affectionne encore davantage, et que le stathouder, qui en 1787 fut réintégré par les habiles négociations du même lord Malmesbury, alors chevalier Harris, n'a pas besoin d'appui, ni même de médiation auprès de ce plénipotentiaire britannique.)

Il est impossible de décrire les transports de joie avec lesquels le parti ennemi des prêtres a accueilli la nouvelle de la résolution que le conseil des cinq cens a prise dans la séance du 28 messidor, et par laquelle les ministres du culte sont assujettis à une déclaration qui, sans enchaîner le domaine de la pensée sur lequel aucune puissance n'a de droit, jettera le trouble et l'épouvante dans beaucoup de consciences.

F R A N C E.

*Nantes, le 27 messidor (15 juillet.)* Une scène aussi indécente qu'affligeante, a troublé hier la fête du 14 juillet. Des jeunes gens ont été insultés pour leur costume, jetés à terre et presque foulés aux pieds : c'étoit à leurs *cadettes* qu'on en vouloit. Depuis quelques jours ces attaques se sont souvent renouvelées. Ne peut-on donc persuader aux hommes que le costume n'indique point l'opinion, et que le patriotisme ne consiste pas à lui faire la guerre ?

*Paris, le 6 thermidor.*

*Il ne faut laisser que les bons journaux,* disoit il y a huit jours, sur le Pont-Neuf, un *relicieur* jacobin, en chassant le *Journal de la Rue de Chartres* pour protéger la crieuse de l'*Ami de la Patrie*. Hier dans le *Journal de*

Paris, M. Tout-à-Vous écrivoit que sur cent cinquante journaux qui se composent tous les jours à Paris, il y en a cent quarante-cinq qui ne sont que des perturbateurs de l'opinion publique : le *relicheur* et M. Tout-à-Vous disent à-peu-près la même chose.

Ce M. Tout-à-vous se fait péniblement gentil pour nous donner des conseils. La gentillesse et les *conseils*, je le dirai sans imiter le vain entortillage de M. le conseiller Tout-à-Vous, ne sont point du tout son fait. Je ne prendrai pas la peine de lui dire pourquoi. Il ne s'agit point en ce moment de lutter d'épigrammes, mais de courage; laissons donc M. Tout-à-Vous *batifoler* tout à son aise et ne nous occupons que de dire la vérité pendant que notre plume n'est pas encore brisée; elle le sera avant peu si l'on en croit les sinistres présages de ceux qui sont intéressés à notre silence. On nous menace de diffamation; on nous menace du glaive; on nous écrit en propres termes : « Journalistes honnêtes et » courageux, préparez-vous à la mort, car vos domiciles et » vos cachettes sont connus. Il y a dans Paris quarante » mille agens payés; les frères fugitifs abondent, etc. »

C'est dans ce moment que M. Tout-à-Vous plaisante et nous conseille de relever la Bastille. Le moment est bien choisi pour plaisanter ! La Bastille est bien nécessaire à la tyrannie ! Elle en a élevé quarante. . . . . Il faut se taire par respect pour soi-même; aller plus loin que l'indignation envers un tel écrivain; le mépriser. Il y a de petites ruses de guerre, un peu usées, mais qu'on emploie toujours, parce que, comme disoit Voltaire, les hommes, ainsi que les lapins, sont toujours pris aux mêmes trous. En voici une : Le parti envoie dans les endroits fréquentés par les raisonneurs, d'autres raisonneurs puissans en paroles, tout vêtus d'indignation patriotique, les poches pleines de nouvelles épouvantables. On les interroge avec effroi, on les écoute avec avidité, on répond ingénument : on donne, sans le savoir, son nom pour les listes d'indifférens, de royalistes, de proscrits. Bons et honnêtes citoyens, évitez ce prestige, ou bien usez de la recette suivante : Regarder fixement l'orateur; et au moment où il baissera les yeux, ce qui est inmanquable chez les espions, lui éclater de rire au nez : il fuira.

Si l'on en croit certains faiseurs de conjectures, nous pourrions bien avant peu faire un grand acte de liberté, sans le savoir, comme cela arriva à la France, à l'équinoxe de septembre 1792; et à la convention, le 31 mai 1793. Cet acte seroit en sens contraire de celui de 1792; et cependant il seroit fait par ceux qui se disent éminemment républicains.

Un bourguemestre de Westphalie, à force de rêver à accroître sa domination, est devenu fou, et s'est imaginé être le roi Louis XI. Sa folie devenant méchante, son médecin a usé d'une plaisante recette. Il a dit qu'il étoit le docteur Coctier, médecin de Louis XI (très-redouté de ce prince); et que si sa majesté continuoit, elle auroit incessamment la fièvre, et mourroit. Sa majesté a eu deux accès de fièvre la semaine dernière; et craignant que cela ne tourne à la mort, elle paroit vouloir se rassagir.

Dieu bénisse le médecin Coctier.

d'Aucuns disent que cela s'est passé, non en Westphalie, mais dans le département de la Seine.

#### De l'éducation publique.

Je viens de lire dans l'excellent journal, intitulé les

*Annales catholiques*, des faits qui font frémir, et d'autant plus que depuis long-tems rien de ce qui fait frémir, ne peut étonner.

Il s'agit de l'éducation que donne aujourd'hui la république; à trois cents jeunes gens qui sont ses *boursiers*, au collège de Louis-le-Grand, nommé si ridiculement, par les *révolutionnaires*, le collège *Egalité*: comme si un établissement public ne devoit pas porter le nom de son fondateur; comme si ce nom n'étoit pas à jamais un héritage sacré, recueilli par la reconnaissance de ceux qui profitent du bienfait; comme si les déprédateurs qui ont envahi ce qu'eux seuls pouvoient ne pas respecter, la dot de l'indigence, étoient encore, quand il leur plaît de restituer une partie de ce qu'ils ont volé, en droit d'imposer à ceux qui ont le malheur de dépendre d'eux, l'obligation de l'ingratitude; comme s'il ne tenoit qu'à cette race abjecte et abhorrée, de donner et d'ôter aux hommes et aux choses leur nature et leur nom. *Egalité!* nom burlesque, inventé par des monstres qui ne peuvent trouver leurs égaux que dans l'enfer! *Egalité!* nom digne seulement de Philippe d'Orléans, nom qui se trouve encore, après tout le mal qu'il a fait, inscrit par-tout, quand la constitution elle-même l'a réduit à son vrai sens, à celui qu'il a toujours eu dans tout Etat policé, et qu'il n'a cessé d'avoir, que lorsque des *philosophes* qui n'en ont pas même soupçonné l'abus, se sont avisés d'en faire un article de *droit civil*, un axiôme de législation populaire!

C'est dans ce collège de Louis-le-Grand, où les élèves sont aujourd'hui instruits à maudire le nom et à insulter la mémoire d'un grand roi, leur bienfaiteur; c'est là que trois cents jeunes gens sont élevés comme ne le seroient pas des sauvages; car on accoutume les enfans des sauvages à se prosterner vers le soleil levant, pour adorer celui qui fait luire sur nous son soleil. « Tout exercice de religion (dit le » journaliste) y est sévèrement proscrit; le nom de Dieu » n'y est pas même prononcé, et ces déplorables enfans » se couchent et se lèvent comme des animaux ». S'il en est quelqu'un qui veuille prier Dieu, il est obligé de s'en cacher : le journaliste ajoute que c'est pour échapper aux railleries de ses camarades déjà imbus de la *philosophie révolutionnaire* : c'est pour ne pas perdre sa bourse, et n'être pas chassé par le gouvernement, comme un *royaliste*. Et à l'avis de certains gens, tout chrétien n'est-il pas un *royaliste*? Ces respectables vétérans de la milice française, les Invalides, n'ont-ils pas inutilement réclamé l'ouverture de leur église? Ne leur a-t-on pas dépêché de jeunes missionnaires de l'athéisme, qui se sont opposés à leur demande, et leur ont fait refuser l'accès des autels où ils avoient coutume de se traîner tous les jours, depuis tant d'années, pour offrir à leur Dieu les restes d'une vie consacrée à leur patrie et à l'honneur? La belle récompense qu'ils reçoivent de leurs services et de leurs blessures! Malheureux! vous n'avez pas même le droit de vous agenouiller sur un marbre religieux pour remercier le Dieu qui a protégé vos jours dans les combats? Tel est le régime de la *liberté française*: les églises sont à la nation, c'est-à-dire, au gouvernement qui les vend, qui les loue, qui les pille, qui les souille; et la nation, dont les dix-neuf vingtièmes sont chrétiens et catholiques, n'a pas la jouissance de ces églises que l'on dit être à elle : il faut qu'elle paye la location de ce qui lui appartient : c'est là un des secrets de la *philosophie révolutionnaire* : tout ce qu'on prend aux citoyens est à la nation; et qu'est-ce que la nation? Une poignée de brigands, assis aujourd'hui sur des dépouilles, et qui plongés dans la crapule et l'ivresse, ne parviendront

jamais  
sang q  
Que  
élevés  
et à q  
républ  
nière  
révolu  
idée q  
ne vau

« C  
homme

Con

religio

pas mi

ils son

dié, c

accept

là un

des sa

pouille

à l'im

de tou

ivre, q

prix q

des sa

dont l

seule a

noms

Voilà

homme

à l'alt

nombr

ques-l

silenc

Le p

prepos

vent (

représ

droits

un D

Or i

des ho

point

arbitr

à ren

crimes

On

de trou

la mu

memb

où est

divisio

cheval

Qui

refaire

bestiau

D'u

à l'arm

lerie

vingt

jamais à caver le vin qu'ils ont volé dans les caves, et le sang qu'ils ont bu dans leurs orgies.

Que peut devenir, grand Dieu ! une foule de jeunes gens élevés ainsi dans l'oubli de toute morale et de tout principe, et à qui l'on n'impose d'autre devoir que de crier, vive la république ! Que peut-il sortir de là, si ce n'est une pépinière de monstres ? Et n'est-ce pas l'intention des instituteurs révolutionnaires ? Ne jouissent-ils pas d'avance de cette idée qui est la consolation des démons : du moins nos élèves ne vaudront pas mieux que nous ?

« Comment se trouve-t-il (s'écrie le journaliste) des hommes qui ont pu se charger d'une pareille éducation ? »

Comment ? le voici. Ou ils sont eux-mêmes sans aucune religion, ils sont philosophes ; et dès-lors ils ne demandent pas mieux que de former des disciples de leur philosophie ; ou ils sont du nombre de ces anciens maîtres à qui l'on a tout ôté, qui sont restés sans pain, et qui, pour en avoir, ont accepté des places dans les nouvelles écoles. Et n'est-ce pas là un des moyens de la politique révolutionnaire, à l'égard des savans et des gens de lettres ? Elle a calculé que, dépouillés du fruit de leurs travaux, et réduits même la plupart à l'impuissance d'exercer leurs talens, depuis la suppression de toutes les écoles anciennes, ils seroient obligés, pour vivre, de plier sous le joug des nouvelles doctrines. C'est à ce prix qu'elle a donné des places et des pensions : c'est ainsi que des savans célèbres ont consenti à s'asseoir à côté d'hommes dont la révolution seule a fait connoître le nom, dont elle seule a fait tous les titres ; et c'est dire assez ce que sont ces noms et ces titres. « Il faut mourir de faim ou être des nôtres ». Voilà ce que les dominateurs ont dit au génie, au talent, aux hommes instruits. Il faut plaindre ceux qui n'ont pu échapper à l'alternative : quant aux autres, qui sont le très-petit nombre, on n'attend que le moment de s'en défaire, et jusques-là, l'on tient registre de leurs paroles ou de leur silence.

Le journaliste nous apprend encore que quelques-uns des préposés gémissent de l'affreuse nécessité où ils se trouvent (je le crois) ; qu'ils ont même tenté de faire quelques représentations ; mais qu'on leur a répondu qu'en vertu des droits de l'homme, les étudians doivent se choisir librement un Dieu et une religion.

Or imaginez quel Dieu et quelle religion choisiroient jamais des hommes, dont les premières idées auront été dépravées, au point de regarder un Dieu et une religion comme une chose arbitraire ! Il y auroit trop à dire là-dessus ; c'est un article à renvoyer à l'histoire générale des extravagances et des crimes de l'esprit révolutionnaire. L. H.

#### Aux rédacteurs du Mémorial.

De Chartres, le 2 thermidor.

On nous annonce ici, pour le 16 du courant, l'arrivée de trois mille hommes de cavalerie : les ordres sont donnés ; la municipalité est prévenue et a fait partir deux de ses membres pour faire des représentations sur l'impossibilité où est le pays de fournir assez de fourrages. Il s'agit d'une division entière composée de quatre régimens de chasseurs à cheval, commandée par le général Richepense.

Qui amena jamais de la cavalerie en Beauce pour l'y refaire ? A peine a-t-elle assez de fourrages pour ses bestiaux.

D'un autre côté, un de nos concitoyens, élevé en grade à l'armée du nord, annonce à sa famille que le corps de cavalerie où il sert, se met en marche pour venir cantonner à vingt lieues de Paris. Il porte à douze mille hommes au

moins les troupes de cette arme, ayant même destination, outre de l'infanterie et de l'artillerie à cheval.

Je reprends la plume, le 3 thermidor, pour ajouter, d'après des avis certains, que trois mille hommes de cavalerie vont à Alençon et cinq autres mille à Orléans..... Nous n'affirmons pas, mais on nous donne pour certain que les ordres pour ces divers mouvemens sont partis directement du directoire, et qu'il a employé à cet effet le bureau topographique établi près de lui, rue Vaugirard.

N. B. La lettre est signée et nous avertissons les correspondans que nous n'emploierons aucune lettre qui ne soit signée.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du 6 thermidor.

La commission des dépenses fait mettre à la disposition du ministre de l'intérieur 10,564,050 liv. tant pour les dépenses de l'administration, pendant les trimestres de germinal et messidor, que pour les dépenses communales et municipales pendant le même espace de tems. Les dispositions de la loi du 4 pluviôse, relatives aux dépenses de la commune de Paris, sont maintenues.

A la suite d'une motion d'ordre de Mayevre, le conseil arrête : 1<sup>o</sup>. Que le directoire rendra compte des motifs qui l'ont déterminé à déclarer la commune de Lyon, en état de siège ; 2<sup>o</sup>, charge une commission de préciser les cas dans lesquels le gouvernement est autorisé à mettre une commune sous le régime militaire.

Tallien obtient à son tour la parole, pour une motion d'ordre : c'est du maintien de la constitution qu'il va parler. Un profond silence règne dans l'assemblée.

Après les précautions oratoires d'usage, Tallien entre en matière par un tableau de la situation de la république au moment où le nouveau tiers prit place au corps législatif. Alors, dit l'orateur, nos armées triomphantes, presqu'aux portes de Vienne, forçoient la maison d'Autriche à recevoir la paix ; alors l'Angleterre, étonnée de nos victoires, cherchoit à endormir, par des traités, le démon de la guerre ; alors le crédit public renaissoit dans l'intérieur, et les malheureux rentiers pouvoient enfin se livrer à l'espoir de voir finir leurs maux.

Quel contraste, ajoute Tallien, nous présente notre situation actuelle ? Les négociations avec l'Autriche traînent en longueur, et tout présage une rupture avec cette puissance. Les prétentions exagérées de l'Angleterre nous placent dans l'alternative malheureuse de faire une paix peu honorable ou de continuer une guerre ruineuse. Le crédit public décroît chaque jour, et les inscriptions sont tombées de 40 à 20 liv.

Où sont les causes de ce changement funeste ? Si elles se trouvent, dit Tallien, dans le gouvernement, la constitution autorise le corps législatif à mettre le directoire en état d'accusation : mais aussi, depuis trois mois, une fatalité déplorable n'a-t-elle point jetté les représentans du peuple dans une foule de questions qui ne servent qu'à réchauffer les haines et à semer l'alarme dans l'ame des vieux amis de la liberté ? Le gouvernement avoit, en deux ans, ramené l'ordre et l'abondance, éteint la guerre civile, dompté nos ennemis du dehors ; et l'on ne veut pas lui laisser le tems d'achever son ouvrage ! Vous avez vaincu l'Europe, et vous ne pouvez vous vaincre vous-mêmes ! On semble n'écouter ici que la voix des passions ; les commissions ne sont choisies que parmi les partisans de la même opinion :

de-là le soupçon de l'existence d'un parti ; de-là ces réunions qui se forment sur toute l'étendue de la république ; de-là ces divisions entre le conseil et le directoire , qui , comme vous , dépositaire de la constitution , a pu craindre pour elle ; de-là cette faveur dont on entoure ou dont on dépouille tel ou tel ministre , suivant le parti qu'il semble servir.

Après avoir parlé des maux qui menacent la patrie , si le corps législatif ne prend une grande mesure , Tallien demande « qu'il soit nommé , séance tenante , une commission de sept membres , chargée de présenter , dans le délai de trois jours , les moyens législatifs , politiques et moraux , propres à faire cesser les inquiétudes du peuple , à rétablir l'harmonie entre le corps législatif et le directoire , à rendre au gouvernement l'énergie dont il a besoin pour terminer les négociations dont dépend la pacification de l'Europe , et déconcocter les espérances des ennemis de la république. »

A ce discours écrit , dont on réclame l'impression , Henri Larivière improvise la réponse , dont voici l'extrait :

« Comme Tallien , je gémiss sur le dépérissement momentané du crédit public , et sur les troubles nouveaux dont la patrie est menacée ; mais , en convenant des faits , je suis bien loin de leur assigner les causes dont a parlé le préopinant. Oui , sans doute , le crédit public fleurissoit , et la France pouvoit espérer une paix prochaine ; mais c'est qu'alors nous n'entendions point retentir autour de nous des propos séditieux ; alors l'autre des jacobins ne sortoit pas de ses cendres ; alors des hommes que l'indulgence nationale a bien voulu laisser vivre , n'insultoient pas au peuple par un luxe insolent ; alors les représentans du peuple élus librement , sans canons , sans mitrailles , n'étoient point encore entraînés dans la boue ; alors un ministre spécialement chargé de faire respecter le corps législatif , ne l'avilissoit pas dans des placards infâmes ; alors , des détachemens nombreux de troupes ne s'avançoient pas sur Paris , et se tenoient respectueusement loin du rayon constitutionnel tracé entre la représentation nationale et la force armée ; alors , le directoire n'opposoit point aux messages du corps législatif , des réponses évasives ou insignifiantes ; alors , un journal stipendié par le gouvernement , ne disoit pas que l'anarchie régnoit dans nos opérations ; alors on ne supposoit point une adresse calomnieuse de la part d'une armée qui ne la connoit point ! Voilà , voilà les causes de l'inquiétude publique ; et tant que ces causes subsisteront , le crédit national ne se relèvera point , nous verrons fuir l'espérance de la paix , et les échafauds de la terreur viendront encore effrayer le sol de la république.

Que signifie , Tallien ! cet acte législatif dont vous voulez qu'une commission s'occupe ? Il s'agit , dites-vous , de sauver la patrie. Imprudent ! vous me rappelez ces mesures de salut public proposées et décrétées en 93 , sur des monceaux de cadavres. Eh ! qui de nous , dans cette enceinte , n'aime point sa patrie , autant que Tallien ? Qu'avez-vous fait plus que nous pour le maintien de la constitution ? Je ne veux point fouiller dans le passé ; mais je ne puis souffrir qu'un homme , que Tallien fasse planer à cette tribune d'injurieux soupçons sur la majorité de la représentation nationale.

Les agitateurs mettent la constitution en danger , et c'est vous , législateurs , qu'ils en accusent ! Les résolutions que vous prenez chaque jour brillent d'un éclat qui ne peut blesser que des yeux malades ; et quand vous sondez d'une main sûre les plaies de la patrie , on cherche à vous dépopulariser ! Que dis-je ? aux yeux des clubs anti-constitutionnels , M. Lenoir-Laroche n'est pas assez jacobin ; on veut

le remplacer par un Garat-septembre ! Non , la France ne reverra plus de 31 mai. La France , en 1793 , ne déploya qu'une partie de son énergie ; elle ne combattit alors que par l'amour du bien : elle combatta désormais les factieux , et par amour pour le bien , et par horreur pour le mal.

Légitimes acquéreurs des biens nationaux , ne croyez pas aux monstres qui vous trompent ! Le corps législatif vous respecte et vous donne une place parmi les sauveurs de la patrie : il ne veut proscrire que le système atroce d'une spoliation universelle.

Rassurez-vous , prêtres paisibles , qui fites les sermens qu'exigeoit une loi barbare ! Eh ! quel tyran voudroit encore violer l'asyle des consciences ? L'assassin est le seul qui ne mérite plus la confiance du peuple. Et vous , membres dispersés des comités révolutionnaires , profitez de l'oubli où la France vous laisse ! Vos chefs ont péri par la main de leurs complices même : malheur à vous si vous osiez conspirer encore ! »

L'orateur termine en demandant l'ordre du jour sur l'impression du discours de Tallien , et la question préalable sur la formation de la commission dont il a parlé.

Le conseil se lève presque tout entier en signe d'adhésion : la double proposition de Larivière est adoptée.

L'ordre du jour ramène la discussion sur les sociétés populaires. Boulay propose un projet qui , en donnant aux administrations le droit de les dissoudre , consacroit par cela même le droit qu'on leur suppose de se former.

Siméon , dans un discours éloquent , dont le conseil a ordonné l'impression au nombre de trois exemplaires pour chaque membre , a démontré que la constitution et la politique sont d'accord pour proscrire les clubs politiques en ce moment ; et sur la proposition de cet orateur , vainement combattue par Guillemardet , Lamarque et Gomaire , le conseil s'est empressé de convertir le projet suivant en résolution :

1°. Toutes les sociétés particulières s'occupant de questions politiques , sous quelque dénomination qu'elles soient , sont défendues provisoirement.

2°. Les individus surpris dans ces sociétés seront poursuivis pardevant les tribunaux de police correctionnelle comme coupables d'attroupement.

3°. Les propriétaires ou principaux locataires des maisons où se tiendroient ces sociétés , seront condamnés à 6,000 liv. d'amende et à six mois d'emprisonnement.

Sur la motion faite par Gomaire de prohiber la réunion des représentans du peuple , connue sous le nom de *réunion de Clichy* , le conseil passe à l'ordre du jour motivé sur ce que les représentans , sortis de la séance , rentrent dans la classe des simples citoyens , et sont par conséquent compris dans les dispositions de la loi.

Le conseil se forme ensuite en comité général. On présume que c'est pour une mesure de finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENTE DE DUPONT DE NEMOURS.

Séance du 6 thermidor.

Cette séance a été entièrement consacrée au renouvellement des commissaires-inspecteurs. Les cinq membres qui ont réuni la majorité des suffrages , sont les représentans Lacuée , Dumas , Dalphonse , Murinais et Rovère.

On souscrit pour ce journal , à Paris , chez CRAPART , rue de Thionville , No. 44 ; CUCHET , rue et Hôtel Serpente ; et RICHARD , rue de Thionville , No. 40 : et pour toute la Belgique , chez Horgnies , à Bruxelles.